# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CANTON DE ROYAN

#### **COMMUNE DE ROYAN**

SG nº 93.065

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

### DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993 11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. TAP par M. BENOIT

Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -

MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 23 Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE PRESENTEE PAR MONSIEUR VIERS

**VOTE** : UNANIMITE

L'entreprise de Pompes Funèbres "Assistance Funéraire Lucien

VIERS" a sollicité la création d'une Chambre Funéraire au 138 Avenue de Rochefort à ROYAN.

Aux termes de l'article R 361-35 du Code des Communes, les chambres funéraires sont créées à la demande du Conseil Municipal, par arrêté du Préfet, après enquête de Commodo et Incommodo et avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

La Commission des Affaires Juridiques a émis un avis favorable le 3 Juin 1993.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande présentée par l'entreprise "Assistance Funéraire Lucien VIERS",
- VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Juridiques,
  - APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de solliciter de Monsieur le Préfet la création d'une Chambre Funéraire conformément à la demande émise par l'entreprise de Pompes Funèbres "Assistance Funéraire Lucien VIERS" au 138 Avenue de Rochefort à ROYAN.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents, Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le ler Juillet 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS